



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
Séance du lundi 21 novembre 2022

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-et-un novembre, à dix-huit heures quarante minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 14/11/2022</p>	<p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, BERTHAIL Éric.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération : 01/12/2022</p>	<p><u>Excusé-es</u> :</p> <p>MEYNET Francine excusée donne pouvoir à BERTHAIL Éric, MAILLARD Valérie excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc, KOCIOU Guillaume excusé donne pouvoir à BONIN Robert.</p>
<p><u>Secrétaire de séance</u> : BELZUZ Jean-Claude</p>	
<p><u>Objet</u> : Travaux : Bâtiment public toiture de la salle des fêtes - logements</p>	

Considérant l'état du bâtiment communal situé 3 rue du Jura (logement) – 13 rue du village (salle des fêtes), des travaux de remplacement de poteaux et de renfort des corbeaux sont à effectuer rapidement.

Vu le plan de financement ci-joint,

Echéance : courant 1^{er} trimestre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'opération de « Réfection d'une partie du toit de la salle des fêtes » et arrête les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Robert BONIN